

CONSULAT GENERAL DE LA REPUBLIQUE ARABE LIBYENNE
42, Rue de Lausanne - 1201 Genève

Réf. 26/5/1/14

Le Consulat Général de la République Arabe Libyenne, à Genève, vous présente ses compliments et a l'honneur de porter à votre connaissance, qu'en raison du changement de régime politique survenu en Libye à la suite de la Révolution Libyenne du 1er Septembre 1969, ce même Consulat vous prie de bien vouloir noter ce changement et prendre en considération, qu'après la capitulation du Royaume, la Libye s'est instituée "République Arabe Libyenne". Seule autorité légitime et représentative, actuellement, en Libye.

Le Consulat Général de la République Arabe Libyenne saisit cette occasion pour vous renouveler l'assurance de sa haute considération. *lw*

Genève, le 9 Septembre 1969

CONSULAT GENERAL DE LA REPUBLIQUE ARABE LIBYENNE
42, Rue de Lausanne - 1201 Genève

Réf. 33/5/1/14

Le Consulat Général de la République Arabe Libyenne auprès de l'Office Européen des Nations Unies à Genève vous présente ses compliments et a l'honneur de vous communiquer, ci-dessous les principes fondamentaux sur la base desquels repose la Révolution Libyenne du 1er Septembre 1969.

La Révolution est intervenue pour:-

- 1 - faire disparaître tout indice de l'attitude, entièrement passive, de l'Ancien Régime en ce qui concerne le devoir de remédier aux différents problèmes sociaux et économiques qui ont caractérisé la chère Patrie Libyenne;
- 2 - participer effectivement à la recherche des solutions qui favorisent, de manière efficace, la situation et les conditions de l'homme arabe dans la Patrie Arabe;
- 3 - effacer toute trace de l'attitude négative et stérile. De contribuer à l'étude des problèmes qui intéressent l'être humain dans notre monde moderne.

La Révolution, blanche, Libyenne croit profondément aux valeurs morales et aux principes fondamentaux qui se sont établis par la pratique internationale des Nations Unies et s'engage à respecter intégralement tous les accords internationaux qui engage le peuple Libyen.

La motivation de notre Révolution, blanche et déterminée, est de pousser le peuple Libyen pour qu'il prenne convenablement sa place parmi les autres peuples du monde.

La Révolution tient à vous assurer ses profonds respects à l'égard des citoyens étrangers se trouvant en Libye.

Elle leur exprime, à sa juste valeur, son estime pour les efforts qu'ils effectuent à la construction de notre pays et de son avenir.

Le peuple Libyen rend à votre peuple ami l'hommage qu'il mérite et maintiendra ses rapports amicaux avec les peuples étrangers qui partagent avec nous la croyance que le sort de l'humanité constitue un tout indivisible.

Le Consulat Général de la République Arabe Libyenne saisit cette occasion pour vous renouveler l'assurance de sa très haute considération. *Luc*

Genève, le 10 Septembre 1969

CONSULAT GENERAL DE LA REPUBLIQUE ARABE LIBYENNE

42, rue de Lausanne - 1201 Genève

Ref. 32.5.1.14

Le Consulat Général de la République Arabe-Libyenne, à Genève, présente ses compliments aux Consulats Généraux en Suisse, et a l'honneur de leur faire parvenir, ci-joint, la liste des membres du nouveau Conseil des Ministres.

Le Consulat Général de la République Arabe-Libyenne, à Genève, les prie aussi de bien vouloir prendre note de la composition de ce nouveau Gouvernement libyen, et saisit cette occasion pour leur renouveler l'expression de sa très haute considération.

Genève, le 10 septembre 1969

République Arabe-Libyenne
42, rue de Lausanne
1201 Genève

Ref: 32.5.1.14

LISTE DES MEMBRES DU
NOUVEAU CONSEIL DES MINISTRES

1. Dr. Mahmoud Suleiman El-Maghribi : Premier Ministre.
Ministre des Finances
Ministre de l'Agriculture et de la
Réforme Agraire
2. Monsieur Saleh Bouissir : Ministre des Affaires Etrangères et
de l'Unité
3. Col. Adam El-Hawaz : Ministre de la Défense
4. Col. Moussa Ahmed : Ministre de l'Intérieur
5. Mr. Anis Ahmed Shtewi : Ministre des Pétroles, du Travail et des
Affaires Sociales
6. Monsieur Ali Omeich : Ministre de l'Economie, de la planification
Ministre de l'Industrie
7. Mr. Mouhamed Shtewi : Ministre de l'Education et de
l'Orientation Nationale
8. Mr. Mouhamed Ali Aljeday : Ministre de la Justice
9. Dr. Ahmed Osta Omer : Ministre de la Santé,
Ministre des Travaux Publics et
des Communications